

**COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE
CONTRE LE CANCER**
Siège social : Bâtiment les Roises
55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SAS FIDUREX

**Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale Est**

**29 Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ

EXPERTS COMPTABLES

Cyril MICHEL
Kévin HENRY
Audrey SALAUN

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42
Fax : 03 29 76 37 17

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCO
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50
Fax : 03 29 91 32 79

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN
DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

Siège social : Bâtiment les Roises

55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

A l'assemblée générale de l'association « COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Comité Départemental Meusien de la Ligue Nationale Française contre le Cancer » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les ressources du comité ;
- les aides financières accordées, notamment au titre de la recherche et des actions pour les malades.

Ces éléments sont détaillés dans les paragraphes de l'annexe des comptes dédiés :

- au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public
- et au compte de résultat par origine et destination.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué à la date de ce rapport, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ff

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 avril 2023.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BAR LE DUC, le 14 avril 2023

Pour la SAS FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

**COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE
CONTRE LE CANCER**

Siège social : Bâtiment les Roises

55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

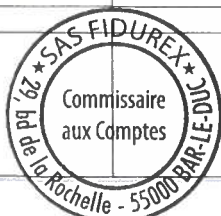
Fait à BAR LE DUC
Le 14 avril 2023

Pour la SAS FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2022	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 875.53	(13 838.84)	36.69	565.20
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 875.53	(13 838.84)	36.69	565.20
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	13 875.53	(13 838.84)	36.69	565.20
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	14 935.45		14 935.45	78 890.07
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 191.32		4 191.32	1 694.25
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	10 744.13		10 744.13	77 195.82
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	409 815.34	(1 524.70)	408 290.64	317 859.52
Valeurs mobilières de placement	191 257.39	(1 524.70)	189 732.69	191 248.31
Disponibilités	218 557.95		218 557.95	126 611.21
Charges constatées d'avance	9 563.80		9 563.80	767.80
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	434 314.59	(1 524.70)	432 789.89	397 517.39
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	448 190.12	(15 363.54)	432 826.58	398 082.59
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				



BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	315 273.42	225 179.30
Réserves statutaires ou contractuelles	315 273.42	225 179.30
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	12 508.99	90 094.12
Situation nette (sous total)	327 782.41	315 273.42
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	327 782.41	315 273.42
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	6 371.00	5 888.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	6 371.00	5 888.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTEs sur COMMANDES EN COURS		
DETTEs	98 673.17	67 177.68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 278.78	20 108.86
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	8 717.20	8 552.53
Dettes fiscales	107.02	376.49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	69 570.17	38 139.80
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		9 743.49
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	98 673.17	76 921.17
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	432 826.58	398 082.59



COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	10 672.00	12 736.00	(2 064.00)	-16.21 %
Ventes de biens et services	7 871.90	3 267.66	4 604.24	
Ventes de biens	7 871.90	3 117.16	4 754.74	
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service		150.50	(150.50)	
dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 339.00	6 686.76	(1 347.76)	-20.16 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	162 750.05	211 215.47	(48 465.42)	-22.95 %
Dons manuels	160 250.05	211 215.47	(50 965.42)	-24.13 %
Mécénats	2 500.00		2 500.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	159 123.61	119 613.88	39 509.73	33.03 %
Reprises sur amort., depr., prov. et transfert de charges	1 530.66	467.62	1 063.04	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		192.37	(192.37)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	347 287.22	354 179.76	(6 892.54)	-1.95 %
Achats de marchandises	151.37	161.84	(10.47)	-6.47 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	79 454.56	64 144.15	15 310.41	23.87 %
Aides financières	198 250.92	157 402.93	40 847.99	25.95 %
Impôts, taxes et versements assimilés	160.69	341.69	(181.00)	-52.97 %
Salaires et traitements	29 406.89	27 857.46	1 549.43	5.56 %
Charges sociales	10 257.75	9 871.03	386.72	3.92 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 011.51	1 436.15	(424.64)	-29.57 %
Report en fonds dédiés				
Autres charges	14 112.26	8 159.80	5 952.46	72.95 %
CHARGES D'EXPLOITATION	332 805.95	269 375.05	63 430.90	23.55 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 481.27	84 804.71	(70 323.44)	-82.92 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	152.82	55.29	97.53	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		1 014.39	(1 014.39)	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placem				
PRODUITS FINANCIERS	152.82	1 069.68	(916.86)	-85.71 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 515.62		1 515.62	
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES	1 515.62		1 515.62	
RÉSULTAT FINANCIER	(1 362.80)	1 069.68	(2 432.48)	



COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	13 118.47	85 874.39	(72 755.92)	-84.72 %
Sur opérations de gestion	14.78	4 982.35	(4 967.57)	-99.70 %
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14.78	4 982.35	(4 967.57)	-99.70 %
Sur opérations de gestion	624.26	159.90	464.36	
Sur opérations en capital		602.72	(602.72)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	624.26	762.62	(138.36)	-18.14 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(609.48)	4 219.73	(4 829.21)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	347 454.82	360 231.79	(12 776.97)	-3.55 %
TOTAL DES CHARGES	334 945.83	270 137.67	64 808.16	23.99 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	12 508.99	90 094.12	(77 585.13)	-86.12 %
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	47 950.80	26 399.01	21 551.79	81.64 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	47 950.80	26 399.01	21 551.79	81.64 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	47 950.80	26 399.01	21 551.79	81.64 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	47 950.80	26 399.01	21 551.79	81.64 %
NON AFFECTÉS				



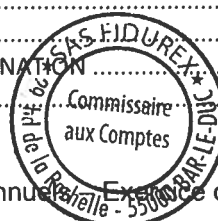


ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022



TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.1	OBJET SOCIAL	3
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	DÉROGATIONS	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	7
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	7
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	7
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C »</i>	7
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	8
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	8
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	8
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022</i>	9
3.1.7	<i>Stocks NEANT</i>	9
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i>	9
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations</i>	9
3.1.3	<i>Disponibilités</i>	10
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	10
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance</i>	11
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	12
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2	<i>Fonds dédiés NEANT</i>	13
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.2.3.1	<i>Tableau de variation</i>	14
3.2.3.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	14
3.2.4	<i>Dettes</i>	14
3.2.4.1	<i>Etat des échéances</i>	14
3.2.4.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	15
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	15
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	15
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	16
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	17
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	17
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>	17
4.2.1.2	<i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	17
4.2.1.3	<i>Mécénat</i>	17
4.2.1.4	<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	17
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	18
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises</i>	18
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>	18
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	18
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	18
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations NEANT</i>	19
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés NEANT</i>	19
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	19



4.3.2	Missions sociales	20
4.3.3	Frais de recherche de fonds	20
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	20
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	20
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	21
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	21
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice NEANT.....	21
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	21
4.4.1	Principes généraux	21
4.4.2	Principes de valorisation.....	22
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	23
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	24
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	24
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	24
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	25
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER).....	25
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	26
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	26
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	27
5.1	AUTRES INFORMATIONS	27
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	27
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	28
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	28
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents.....	28

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL



L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer » est organisée en comités départementaux bénéficiant chacun d'une personnalité juridique. Le comité de la Meuse, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, relaie les missions de l'association nationale depuis février 1982.

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.



1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le comité a perçu 2 assurances-vie en octobre 2022 pour 44 071€ et une en décembre 2022 pour 14 952€ soit un total de 59 023€

- Financement des missions sociales ;
Nous vous rappelons le montant relatif au financement des missions sociales :
 - Subventions CCIR-GE : 25 000,00 €
 - Subvention ICL (Séquenceur) 50 000,00 €
 - Subventions recherches nationales : 109 262,79 €
 - Actions pour les malades : 65 042,09 €
 - Actions en direction des malades/proches : 3 000,00 €
 - 252 304,88 €

- Autre changement significatif touchant l'activité du comité ;
 - Fonds d'urgence aide sociale versé le 17/11/2021 par la Ligue Nationale de 15 000,00 €. Nous avons comptabilisé 9 743,49 € en produits constatés d'avance au 31/12/2021. Ces fonds ont été repris et utilisés en totalité en 2022.
 - Contrairement à 2021, la manifestation Une Rose Un Espoir a été réalisée normalement et a rapporté la somme de 66 984 € en 2022.

Par ailleurs, le comité devait percevoir un legs sur 2022 en complément de l'assurance-vie encaissée en 2021. Ce legs accepté par le bureau national de la Ligue en 2021, a été finalisé par le notaire en janvier 2023, à l'occasion de la vente du bien immobilier. Ce legs ne fait l'objet d'aucune inscription dans les comptes 2022 du comité de la Meuse, ce dernier n'étant pas reconnu d'utilité publique. Le montant à percevoir devrait être de l'ordre de 70 k€ à comptabiliser sur l'exercice 2023 en QP générosité du siège et compte tenu de la nouvelle convention liant le comité à la Ligue Nationale à compter des encaissements 2022.



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 875,53			13 875,53
Immobilisations financières				
Total	13 875,53	0,00	0,00	13 875,53

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	13 310,34	528,51		13 838,85
Amort.Immobilisations financières				
Total	13 310,34	528,51	0,00	13 838,85

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks NEANT

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières		0,00	
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés	4 191,32	4 191,32	
→ Autres Créances	10 744,13	10 744,13	
→ Créances reçues par legs ou donations		0,00	
→ Charges constatées d'avance	9 563,80	9 563,80	
Total	24 499,25	24 499,25	0,00

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0



Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	191 257,39	189 732,69	1 524,70		
Total	191 257,39	189 732,69	1 524,70	0,00	0,00

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	193 634,74	
Chèques à encaisser	11 221,00	
Livrets et comptes épargne	11 266,08	152,82
Caisse	2 436,13	
Comptes à terme		
Total	218 557,95	152,82

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Caisse retraite et prévoyance- trop versé	140,90	140,90
→ Dons à recevoir BN	8 022,17	18 512,64
→ Autres produits à recevoir	1 713,14	1 346,70
→ Autres produits à recevoir du BN		57 127,66
→		
→		
Disponibilités		
Total	9 876,21	77 127,90



3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Matériel Golf et T-Shirts	9563,80	767,80
...		
...		
...		
...		
Total	9 563,80	767,80



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	225 179,30		90 094,12	85 161,93						315 273,42
Report à nouveau	90 094,12									
Excédent ou déficit de l'exercice					12 508,99	12 508,99				12 508,99
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	315 273,42		90 094,12	85 161,93	12 508,99	12 508,99	90 094,12	85 161,93	327 782,41	



3.2.2 Fonds dédiés NEANT

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Lignes à ventiler par projet



Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	5 888	483		6 371
→				
Total	5 888	483	0	6 371

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0,00		
→ à plus de 1 an à l'origine		0,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 278,78	20 278,78		
Dettes des legs ou donations		0,00		
Dettes fiscales et sociales	8 824,22	8 824,22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00		
Autres dettes	69 570,17	69 570,17		
Produits constatés d'avance		0,00		
Total	98 673,17	98 673,17	-	-



3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	8 824,22	8 929,02
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 909,08	6 348,45
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer	2 500,22	53,08
→ Organismes sociaux autres charges à payer	31,90	
→ Dettes congés à payer	1 679,00	1 590,00
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	597,00	561,00
→ Prélèvement à la source	107,02	376,49
Total	8 824,22	8 929,02

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	15 325,90	16 950,15
4081-Factures non parvenues Fournisseurs	4 518,70	3 250,26
4082-Factures non parvenues Intragroupe	10 807,20	13 699,89
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes sociales :	2 276,00	2 151,00
428200- Provision CP	1 679,00	1 590,00
438200- Charges sur provision CP	597,00	561,00
Autres dettes :	69 570,17	38 139,80
4681-Frais des Bénévoles	87,93	533,93
4685-Charges à payer Autres	219,45	1 959,45
46863100-Charges à payer Recherche à Régler	69 262,79	35 646,42
Total	87 172,07	57 240,95

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.



REPORTING - COMITÉ DE LA MEUSE		Décembre 2021	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-341 631,79	-341 631,79
1.1	Cotisations sans contrepartie	-12 736,00	-12 736,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-211 215,47	-211 215,47
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-117 680,32	-117 680,32
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-10 898,85	
2.1	Cotisations avec contrepartie		
2.2	Parrainage des entreprises		
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-5 256,51	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-5 642,34	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-6 686,76	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-1 014,39	-1 014,39
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
TOTAL		-360 231,79	-342 646,18

REPORTING - COMITÉ DE LA MEUSE		Décembre 2022	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-327 643,80	-327 643,80
1.1	Cotisations sans contrepartie	-10 672,00	-10 672,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-162 750,05	-162 750,05
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-154 221,75	-154 221,75
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-14 472,02	
2.1	Cotisations avec contrepartie		
2.2	Parrainage des entreprises		
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-12 926,58	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-1 545,44	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-5 339,00	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
TOTAL		-347 454,82	-327 643,80

REPORTING - COMITÉ DE LA MEUSE		Décembre 2021	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-26 399,01	-26 399,01
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
TOTAL		-26 399,01	-26 399,01

REPORTING - COMITÉ DE LA MEUSE		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-47 950,80	-47 950,80
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
TOTAL		-47 950,80	-47 950,80

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

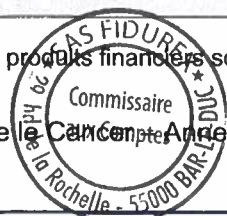
Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Assurance vie reçue		114 357,37
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
707000-5400-Publipostage MKD	16,00	
70710000-B500-Vivre	60,00	100,00
70800000-6600-Manifestations	0,00	15,00
70800000-6700-Cartouches	0,00	135,50
70700000-B310-Matériel Octobre Rose	7 795,90	3 017,16
755200-6600-Manifestations	66 984,00	
755200-B310-Dépistage sein	11 227,42	
755201-D211MLADO	8 962,79	
755201-905E-Assurance-vie nouvelle convention	59 022,82	
76800000-9050-Intérêts Livret A	152,82	55,29
Total	154 221,75	117 680,32

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.



4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services Autres produits (gestion courante et exercices antérieurs) Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs	14 472,02	10 898,85
Total	14 472,02	10 898,85

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations **NEANT**

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés **NEANT**

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition. Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	3 244,51	2 668,40	4 363,68	10 276,59
Assurance	182,33	149,45	930,00	1 261,78
Electricité et eau				0,00
Téléphone/Internet	208,60	171,00	413,88	793,48
Affranchissement	93,98	8 890,49	156,07	9 140,54
Autres (à préciser)				0,00
Total	3 729,42	11 879,34	5 863,63	21 472,39

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	2 174,67	2 069,04
Actions d'information, de prévention et de dépistage	9 884,96	9 872,61
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	9 884,96	9 404,89
Frais de fonctionnement (dont communication)	17 720,05	16 381,96
Total	39 664,64	37 728,50

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	21 190,80	12 341,01
Actions d'information, prévention, dépistage	38 491,70	27 111,19
Actions de formation	634,78	741,33
Actions de recherche	4 354,61	3 196,34
Actions autres	370,20	326,39
Total	65 042,09	43 716,26
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	2 500,00	2 000,00
Actions d'information, prévention, dépistage	500,00	
Actions de formation		
Actions de recherche	184 262,79	150 146,42
Actions autres		
Total	187 262,79	152 146,42

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;



- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	918,00	638,00
Frais de gestion	39 304,06	32 961,95
Impôts et taxes	71,51	341,69
Cotisation statutaire 10%	3 331,81	2 774,33
Charges financières	960,03	967,90
Dotations aux amortissements	528,51	811,15
Total	45 113,92	38 495,02

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice NEANT

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

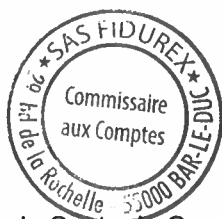


- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	47 950,80	26 399,01
Total		47 950,80	26 399,01



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	151,37										151,37
Variation de stock	33 436,08				23 258,67	22 759,81					79 454,56
Autres achats et charges externes	10 988,13	187 262,79			40,17	71,51					198 250,92
Aides financières	49,01				7 329,49	13 135,43					160,69
Impôts, taxes et versement assimilés	8 941,97				2 555,47	4 584,62					29 406,89
Salaires et traitements	3 117,66					528,51		483,00			10 257,75
Charges sociales											1 011,51
Dotations aux amortissements et dépréciations											2 344,61
Dotations aux provisions											11 767,65
Report en fonds dédiés	8 357,87				2 344,61	3 409,78					1 515,62
Autres charges											624,26
Charges financières											1 515,62
Charges exceptionnelles											624,26
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	65 042,09	187 262,79	0,00	0,00	35 528,41	45 113,92	0,00	1 998,62	0,00	0,00	334 945,83

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	35 699,11		5 815,68	6 436,01	47 950,80
Personnel bénévole					
TOTAL	35 699,11	0,00	5 815,68	6 436,01	47 950,80

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 900,00
Total	3 900,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
Ajustement des charges sociales → ... → ... → ...	14,78
Total	14,78
Charges exceptionnelles	
insuffisance de provisions sur exercice antérieur → ... → ... → ... → ... → ...	624,26
Total	624,26



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)



LA LIQUE CONTRE LE CANCER	055 - COMITÉ DE LA MEUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		236 209,64	187 877,79
1.1 Réalisées en France		236 209,64	187 877,79
Actions réalisées par l'organisme		48 946,85	35 731,37
Actions en direction des malades, des proches et éts de santé		11 447,31	7 084,50
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		32 139,95	24 382,81
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		634,78	741,33
Actions de société et politique de santé		370,20	326,39
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		4 354,61	3 196,34
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		187 262,79	152 146,42
Actions en direction des malades, des proches et ebs de santé		2 500,00	2 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		500,00	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		184 262,79	150 146,42
Programmes nationaux		109 262,79	93 146,42
Programmes régionaux et départementaux		75 000,00	57 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		35 528,41	35 154,97
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		35 528,41	35 154,97
Frais d'appel de dons		17 253,32	19 678,40
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		18 265,74	15 476,57
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		9,35	
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		41 398,14	33 826,49
3.1 Frais d'information et de communication		918,00	638,00
Frais d'information et de communication externe		918,00	638,00
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		38 991,60	31 459,60
Frais de gestion		35 588,28	28 343,58
Formation administrative			
Impôts et taxes		71,51	341,69
Cotisation statutaire 10%		3 331,81	2 774,33
3.3 Autres charges		1 488,54	1 728,89
Charges financières		960,03	917,74
Dotations aux amortissements		528,51	811,15
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		313 136,19	256 859,25
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 998,62	625,00
5. REPORTS EN FONDS DE DONS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		12 508,99	85 161,93
TOTAL		327 643,80	342 646,18



B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	35 698,11	14 291,95

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	055 - COMITÉ DE LA MEUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<i>Réalisées en France</i>		35 699,11	14 291,95
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		5 815,68	7 410,46
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		6 436,01	4 696,60
TOTAL		47 950,80	26 399,01

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		



LA LIQUE CONTRE LE CANCER	055 - COMITÉ DE LA MEUSE	Décembre 2022	Décembre 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-327 643,80	-341 631,79
1.1 Cotisations sans contrepartie		-10 672,00	-12 736,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-162 750,05	-211 215,47
Dons manuels non affectés		-109 097,65	-162 581,40
Dons manuels affectés		-51 152,40	-48 634,07
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-2 500,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-154 221,75	-117 680,32
Manifestations			-15,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-76,00	-100,00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération			-135,50
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-7 795,90	-3 017,16
Autres produits affectés			
Produits financiers		-152,82	-55,29
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-146 197,03	-114 357,37
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-1 014,39
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-327 643,80	-342 646,18
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-327 643,80	-342 646,18

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	307 877,00	221 301,20
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	12 508,99	85 161,93
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	528,51	1 413,87
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	320 914,50	307 877,00

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-47 950,80	-26 399,01
Bénévolat	-47 950,80	-26 399,01
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-47 950,80	-26 399,01



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
Antérieur à 2009	corporelles	8 818,48			8 818,48		
2009							
2010							
2011							
2012	corporelles	859,92			859,92		
2013							
2014							
2015							
2016	corporelles	1 135,43			1 135,43		
2017	corporelles	898,80			898,80	161,71	161,71
2018	corporelles	1 062,50			1 062,50		
2019							
2020	corporelles	1 100,40			1 100,40	366,80	366,80
2021							
2022							
	Total	13 875,53			13 875,53	528,51	528,51

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	19			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	12	695	0,42	11 319,68
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	22	882	0,54	14 335,27
réunions...	13	241	0,15	3 907,74
Organisation de manifestations	55	882	0,54	14 335,27
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD	10	54	0,03	865,56
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	1	1,5	0,00	24,92
Autres.	22	172	0,10	3 162,36
Total	154	2 928	1,78	47 950,80

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES



5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	1 820	1
Total	1	1 820	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 342,64
6257 - Réceptions	Restauration	93,57
6040 - Etude et prestation	Etude et prestation	48,00
6064 - Fournitures administratives	Fournitures administratives	9,10
6261 - Frais postaux	Affranchissement	69,60
	Total	1 436,21

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 334 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.



RAPPORT SPECIAL

**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ

EXPERTS COMPTABLES

Cyril MICHEL
Kévin HENRY
Audrey SALAUN

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42
Fax : 03 29 76 37 17

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCO
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50
Fax : 03 29 91 32 79

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN
DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

Siège social : Bâtiment les Roises

55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

A l'assemblée générale de l'association « COMITE DEPARTEMENTAL MEUSIEN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

6

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé :

Avec l'Institut de Cancérologie de Lorraine

Personne concernée :

Monsieur le Professeur Didier PEIFFERT, Directeur de l'Institut de Cancérologie de Lorraine, membre de droit du Conseil d'Administration du Comité départemental de la Meuse de la Ligue National contre le Cancer

Nature et objet : Aide financière pour l'acquisition d'un équipement de diagnostic et de traitement

Modalités :

Par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2022, le comité départemental de la Meuse a versé une aide financière de 50 000 euros à l'Institut de Cancérologie de Lorraine dans le cadre de l'acquisition d'un upgrading pour un séquenceur. Le montant total de cet investissement est de 138 728,40 euros TTC, autofinancé par l'Institut pour le reliquat.

Fait à BAR LE DUC, le 14 avril 2023

Pour la SAS FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux comptes